

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6c. par ANNEE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE RÉDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 9 Avril 1849.

BUREAU DE RÉDACTION. }
Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

[Suite.]

M. Laurin.—Je dois relever une erreur dans laquelle est tombé l'hon. membre pour Montréal (M. Lafontaine) Il a dit que lorsque j'avais été interpellé de citer la partie du manifeste de Québec qui demandait la représentation basée sur la population, je n'avais pas pu répondre, mais il eut dû ne rappeler que j'ai cité la partie même de ce manifeste qui dit qu'on doit demander une représentation plus en rapport avec les besoins du pays. Eh ! bien, je demande à l'hon. membre ce que cela veut dire ? Il est vrai que l'hon. membre pour Montmorency a torturé le sens de ce manifeste, mais tout le district de Québec a compris que nous demandions la représentation basée sur la population. L'on a interprété cette partie du manifeste de la manière que je l'ai fait, lors de la réponse au discours du trône. L'hon. membre a voulu dire que ce n'était pas le sens qu'on devait donner à cette partie du manifeste ; je n'en entends pas moins encore cette idée. Je crois que c'est la seule interprétation logique, raisonnable qu'on puisse lui donner. Je conçois néanmoins que ceux qui, contre leur passé, veulent faire fonctionner l'Union doivent voter pour un égal nombre de représentants pour les deux provinces ; mais pour moi qui suis opposé comme toujours à l'Union, je crois que c'est le seul moyen que nous ayons d'en obtenir le rappel que de demander la représentation basée sur la population ; cela devra forcer le Haut-Canada à demander la séparation des deux provinces.

M. Cauchon.—Je ne me lève pas pour faire un discours. Peut-être que j'aurai occasion de parler un peu au long sur cette question, si c'est nécessaire, dans le cours de la veillée. Mais pour le moment, je ne veux faire qu'une seule observation. Lorsque l'hon. membre qui vient de s'asseoir, a dit qu'il ne pouvait pas voter pour une mesure comme celle qui est devant la Chambre, parce que le manifeste avait consacré un autre principe adopté par tous le pays, je lui demandai de citer ce passage du manifeste qui faisait cette déclaration. Alors l'hon. membre s'est levé et a lu la partie de ce document sur laquelle il s'appuyait. Là-dessus je lui disais que c'était mot pour mot le préambule du bill de M. Aylwin, et je défie qui que ce soit de prouver le contraire.

M. Chauveau.—Écoutez, écoutez.

M. Papineau.—En nous demandant à applaudir à une disposition aussi vicieuse que celle de l'acte d'Union qui consacre comme principe de la représentation l'égalité entre deux provinces différentes de population ? Oui, M. l'orateur, je suis prêt à voter pour le rappel de l'Union. Chaque pas que nous faisons, chaque délibération dans lesquelles nous rentrons, la longueur, les dépenses, la défeciosité de notre législation, tout prouve que l'Union ne saurait fonctionner avantageusement. Je n'ai pas encore vu un seul homme l'exécuter dans sa durée excepté par deux sentiments bien contraires. L'on dit, l'Angleterre nous l'a imposé, il faut bien faire fonctionner la constitution. Y a-t-il un sentiment plus servile que de dire : nous n'examinerons pas si elle est bonne ou mauvaise, si elle nous a été imposée ou non. L'Angleterre nous l'a donnée, quel plaisir que'elle soit, quoique ce soit un acte de

protestations, quoique je m'applaudissais d'avoir dit que le gouvernement responsable était une dérision, une impossibilité dans une colonie, il faut néanmoins me servir de cet acte, y applaudir, le faire marcher vers son but ? Y a-t-il rien de plus dégradant que de dire, quoique cet acte m'ait été imposé bon gré mal gré, contrairement à mes protestations, je l'accepte, parcequ'il vient d'Angleterre ; je n'examinerai pas si je puis demander mieux, parcequ'il m'a été envoyé par des gens d'outre-mer.

Mais il y a un autre sentiment qui fait accepter l'Union aux membres du Haut-Canada ; c'est de dire, elle nous a donné des avantages indus ; elle nous a soumis les Bas-Canadiens ; nous les avons dépouillés du droit de jouir de leurs revenus ; nous avons fait fonctionner l'Union, de manière qu'elle nous a toujours été profitable, quoiqu'elle puisse leur avoir toujours été injuste, mais puisqu'on nous a livré le Bas-Canada en retour de notre servilité à servir l'Angleterre, nous profiterons de la supériorité qu'on nous a donnée et nous les exploiterons aussi longtemps qu'ils seront exploitables, après quoi nous nous séparerons quand ils pourront nous venir à charge. On ne peut pas expliquer autrement que par l'un de ces deux sentiments l'attachement que l'on porte à l'acte d'Union ; d'une part, complaisance pour ceux qui donnent les ordres ; de l'autre part, désir de domination, de pillage sur une province courbée sous le joug.

Tous les jours le progrès de la législation est retardé. Pourquoi ? parceque des discussions étrangères à la législation viennent sur chaque mesure occuper l'attention de quelqu'un des partis dans cette Chambre. Quant les membres du Haut-Canada se reprochent mutuellement les fraudes électorales qui ont souillé leur histoire ; quand ils nous ennuient des exemples de servilité et de bassesse dont ils se sont saisis, que nous importe ces discussions ? Puis lorsqu'un instant après l'on voit les mêmes membres pour le Haut-Canada, nous demander des lectures sur le droit français (rires) et qu'à cause de doctrines contradictoires, ils restent dans l'incertitude de savoir à quoi ils doivent croire, est-ce que le fonctionnement de l'Union n'offre pas un spectacle parfaitement ridicule ?

Dans le moment actuel il ne s'agit que d'une des dispositions de l'acte d'Union ; c'est celle qui concerne la représentation. Mais tous les jours cet acte demande des replâtrages nouveaux. L'on se vante d'y avoir obtenu des modifications, mais chaque fois que vous en obtenez, vous faites des actes nouveaux de servilisme. Vous vous vantez d'avoir donné la liste civile. Mais l'avez-vous donnée comme des représentants libres, comme des colonistes qui comprennent leurs droits et savent les faire respecter ? Vous les avez données ces listes civiles, comme des hommes qui aviez les fers aux pieds et aux mains, pour dire nous donnerons à l'Angleterre tout ce qu'elle demande. En le faisant vous avez renoncé volontairement à un principe d'une justice indubitable ; principe qu'avaient invoqué toutes les colonies de l'Amérique du Nord, hors le Haut-Canada, qui seul a sacrifié ses droits au patronage sans borne de l'exécutif. Le Haut-Canada seul avait consenti une liste civile que vous avez eu la faiblesse de consentir à sa suite. Dans les colonies anglaises on s'était conservé le droit de ne donner que des octrois annuels au gouverneur. L'Angleterre n'avait jamais demandé à ses anciennes colonies l'absurdité d'accorder la liste civile pour la durée du règne du souverain régnant ; on

demandait aux colonies qu'elles fixassent seulement les salaires du gouverneur pour le temps qu'il serait à la tête du gouvernement. Ça avait du sens commun cela, mais voter la liste civile pour la durée du règne du souverain, c'était trop irrationnel pour le proposer ailleurs qu'au Haut-Canada.

Les changements qui ont été obtenus à l'acte d'Union sont des palliatifs sans résultats pour le pays et la discussion de ces petits intérêts renouvellera sans cesse, entre les deux sections de la province, les débats les plus amers, causera un mécontentement sans cesse renaissant. Coupez court au mal, en demandant le rappel de l'Union ?

Les élections dernière, M. l'orateur, ont roulé sur la futile question de savoir qui conserverait ou perdrait les places. Les élections prochaines ne peuvent pas rouler sur un sujet aussi peu important. Elles rouleront sur la question du rappel de l'Union. La question est même déjà soulevée. Les ministres ne peuvent pas se dissimuler que c'est la volonté publique. Ils n'auraient jamais osé dire, en se présentant sur la plate-forme électorale ; nous voulons le fonctionnement de l'Union ; nous la ferons fonctionner dans l'esprit qu'elle a été conçue. Les ministres savent que la question est déjà soulevée et que celle des places est moins que rien aujourd'hui. Il n'y a pas un comté sur dix qui, aux prochaines élections, ne fasse promettre de de vive voix ou même par écrit à ses mandataires d'être anti-unioniste. Vous engagez-vous sur l'honneur à remettre votre mandat, si vous ne vous sentez pas la force de demander le rappel de l'Union, telle sera la question qu'on leur fera, telle sera la position des membres de cette Chambre aux élections prochaines. D'ici là il faut qu'ils mentent à leur passé, pour trouver des journalistes qui nous venent l'Union. L'hon. procureur-général peut bâtir sur l'aveur tel échafaudage qu'il voudra, la question en reviendra toujours là.

Dans toutes ses phases l'Union ne vous a donné et elle ne vous donnera jamais rien que des injustices. Néanmoins c'est avec le poids de ces injustices, contre lesquelles ils ne nous offriront, comme contre-poids, que de chimériques espérances, que les hon. membres viendront nous dire : tout ce qui vous est cher est bien mieux safeguardé sous la protection du Haut-Canada que si vous étiez laissés à vous-mêmes. C'est renoncer à ses droits d'hommes libres, c'est renoncer à ses droits de représentants du peuple, c'est se mettre en telle, c'est reconnaître qu'on a besoin de curateurs qu'on n'est pas capable de faire fonctionner une législation civile, que de dire : il y aurait quelque difficulté à demander que nous soyions nous-mêmes les gardiens de nos droits, pour ne pas avoir la peine de demander que l'Union fonctionne dans l'avenir, comme elle a fonctionné depuis dix ans.

Bill pour l'augmentation de la représentation ; c'est un titre faux, un titre qui ne veut que voiler bien légèrement que son but est perpétuité de l'Union. Ce bill aussi réveillerait assez l'attention publique pour que la discussion se porte dorénavant sur le nouveau terrain que j'indique. Les hon. membres peuvent-ils dire que les districts des Trois-Rivières et de Québec n'ont pas unanimement protesté contre l'acte d'Union ; et qu'à Montréal ce n'est que, parceque la question n'a pas été portée sur ce terrain, qu'elle n'a pas été agitée ? Ils ne sauraient nier cela.

Néanmoins ils aident de toutes leurs forces, ils aident par des rapports qui sont fautifs, à faire tirer l'Union à sa fin. Ils

connaissent les éléments d'erreur qu'il y a dans leurs calculs, mais enchaînés par les traités antérieurement faits, la majorité du Bas-Canada liée à la majorité du Haut-Canada, pour faire approuver leur mesure et l'Union en même temps, s'appuie de calculs erronés au moyen desquels ils veulent empêcher leur compatriotes de demander justice plus tard à l'autre partie de la province, qui ne se laissera pas jouer ainsi.

On parle du recensement de 1844 comme fondé. Y a-t-il un seul homme éclairé dans ce pays qui ne sache que ce recensement a été le plus trompeur, le plus faux de tous les recensements qui ont été pris (écoutez, écoutez.) Eh ! en pouvait-il être autrement ? c'est en 1844 que ce recensement est fait, sous l'effet des ordonnances du conseil spécial, lorsque la législature du pays avait été toute bouleversée par cette nouvelle législature étrangère à toute notions d'équité, et de droit constitutionnel ; c'était lorsque les municipalités venaient d'être établies par un homme aussi odieux, aussi méprisable que lord Sydenham et c'est à cette circonstance, qu'ils sont le don d'un ennemi acharné, c'est à cette circonstance qu'on doit attribuer qu'elles n'ont pas fonctionné et qu'elles ne fonctionneront pas, jusqu'à ce que la Chambre ait de nouveau auprès du peuple ce juste degré de confiance qu'elle avait dans des temps passés. Si les lois de municipalité sont données au peuple par une administration indépendante et non enchaînée à suivre la suggestion de quelque proposition que ce soit, dès qu'elle vient du Haut-Canada, la confiance renaîtra et tout ce qui tendra à la décentralisation du pouvoir en faveur des municipalités sera bien vu, parceque le peuple aura confiance dans la source d'où lui viendront ces institutions. Mais aujourd'hui que vous êtes appelés machines à taxer le Bas-Canada au profit du Haut-Canada, ni les municipalités, ni les lois d'écoles qui sont si utiles, qui sont le salut d'un peuple, ne peuvent fonctionner, et c'est par suite de votre alliance contre nature avec le Haut-Canada. Vous n'avez pas le droit, sous le régime actuel, de voir une législation qui mérite la confiance du pays.

C'était lorsque le mal avait été ainsi établi par les ordonnances du conseil spécial, qui nous avait imposé une dette énorme créée par des dépenses faites non pas dans le Bas-Canada, mais ailleurs ; c'était dans ces circonstances là que le recensement de 1844 avait lieu ; c'était dans des circonstances où les négociations entre les États-Unis et l'Angleterre laissaient croire à l'existence prochaine d'une guerre entre ces deux puissances, que le recensement, sur lequel on base ces calculs, s'est fait, et les canadiens qui de tout temps ont été justement inquiétés des opérations du gouvernement avaient en ce moment un redoublement d'inquiétude. Ils ont vu dans le recensement demandé à cette époque, nul autre motif, nulle autre raison que de multiplier les taxes et ils ont dissimulé la valeur de leur récoltes, de leurs produits de toutes sortes, ainsi que le nombre des membres de leurs familles. Qu'on compare la valeur de ces produits et l'on verra une différence de trente par cent entre le montant des produits avoués en 1844 et le montant des produits avoués dans le recensement précédent. Sous l'impression d'événements encore tout récents, lorsqu'on se disait, il faut se battre, et pour qui ? Pour l'Angleterre qui vient d'exiler, qui vient de pendre nos compatriotes innocents, pour l'Angleterre. Non, nous ne nous battons pas pour elle ; nous ne disons pas que nos en-

fants sont assez âgés pour prendre les armes. L'indignation était juste et le recensement a été faux au dernier degré.

Qu'on interroge chacun des membres pour le Bas-Canada et il n'y en a pas un qui ne dise qu'en 1844 le recensement pour son comté n'a été défectueux. Je vois ici quelques notes qui m'ont été transmises de la part des messieurs du clergé, qui me disent qu'à St. Jacques par exemple le nombre des communians était en 1844 de quatre mille. On estime le nombre des communians généralement aux deux tiers de la population. La population devait donc être de six mille âmes. Le recensement de 1844 la représentait cependant comme de trois mille. (écoutez.)

Je citerai encore l'établissement de Hull, dans le comté des Outaouais. La population est presque toute anglaise. Le curé catholique de l'endroit me dit que Hull contenait 400 communians ; la population, d'après le recensement ne lui en donne que 300 en comptant les protestants, etc.

Il en a été de même dans toutes les parties du pays. La progression de la population n'a pas été, ainsi que veulent le donner à croire les hon. membres, ralentie par suite de causes naturelles, mais par un seul trait de plume, par la circonstance bien connue que les canadiens dans la plus grande partie du pays, ne voulaient pas se défendre contre les États-Unis à la suite d'excès qui justifiaient leurs craintes et leur refus de servir.

(A continuer.)

Nouvelles de l'Étranger.

Choléra.—Des nouvelles de Galveston du 13, annoncent que le choléra est à Brownsville, Brazos Santiago, (Texas). Le fléau cependant diminue d'intensité et cédait aux traitements des médecins.

Russie et Turquie.—Des lettres de Constantinople annoncent que la guerre paraît être imminente entre ces deux puissances par suite du refus du Divan de permettre à la flotte russe le passage du détroit des Dardanelles pour se rendre dans la Méditerranée. L'ambassadeur russe, a déclaré que cette flotte passerait quand il faudrait même employer la force pour obtenir le passage. La Turquie fait ses préparatifs pour repousser toute agression de la part de la Russie.

Indes.—Le Times de Liverpool dit qu'une lettre de Bombay annonce qu'une seconde bataille a eu lieu entre les Anglais et les Sicks. Ces derniers ont été battus.

Irlande.—John et Peter Reilly ont été condamnés à mort pour le meurtre du célèbre ecclésiastique James Maguire.

Italie.—Des lettres de Rome du 27 février, annoncent que l'emprunt forcé décrété par la Constituante, est tellement impopulaire qu'il suffira seul pour opérer une réaction en faveur du Souverain Pontife.

On dit qu'une bataille a eu lieu entre les Napolitains et les troupes Romaines. Les détails n'en sont pas connus.

* Un brave tonnelier descendait, ces jours derniers, à sa cave, en compagnie de son fils. A la vue des tonneaux, petits et grands, l'enfant s'écria, en désignant une des plus petites futailles :

—Si le bon Dieu voulait seulement nous envoyer plein celle-là de belles pièces d'or ! Un majestueux soufflet lui ferma la bouche au milieu de son exclamation.

—Tu ne pouvais pas en demander plein le plus grand pendant que tu y étais ? —lui dit sévèrement son père ; si le bon Dieu t'avait pris au mot !

ANNONCÉS NOUVELLES.

Maître français demandé.

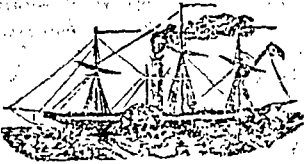
L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 9 AVRIL, 1849.

Arrivée du Steamer NIAGARA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 24 Mars.

New-York 6 avril.

Le steamer Niagara est arrivé hier, à Halifax après une traversée de 12 jours.

Angleterre.—La proposition de M. D'Iracl pour s'enquérir des charges sur la propriété immobilière a été rejetée par 280 contre 189.

Le budget de l'armée et de la marine a été voté par une forte majorité.

Les nouvelles de l'Inde ont produit une grande sensation en Angleterre.

Le bill des lois de navigation a subi sa 2e lecture à une majorité de 52 voix. M. Gladstone dit que si les américains n'établissent pas une réciprocité en faveur de l'Angleterre, cette dernière pourrait leur rendre la pareille.

Le choléra disparaît. Total des morts, 14066.

En Islande le bœuf fait encore de grands ravages.

MARCHÉ DES CÉRÉALES.

Farine 23s. à 23s. 6d. L'argent est abondant. Les demandes ont diminué dans les districts manufacturiers.

France.—Les procès de Bourges se poursuivent. Deux des meurtriers du général Brès ont été exécutés, les autres ont été graciés.

Les républicains rouges et Proudhon surtout, sont furieux par suite de ces exécutions.

L'assemblée nationale a aboli les clubs par 378 contre 359. En conséquence de l'état de l'Italie, des troupes s'embarquent à Toulon, et l'armée des Alpes a été renforcée.

Les fonds français ont subi une alternative de hausse et de baisse.

Le roi de Hollande est mort le 17 mars.

Holstein.—L'amnistie entre le Danemark et le Holstein est finie et avis officiel en a été donné. Il se fait des efforts pour prolonger le trêve pour trois mois et on a dit que cette nouvelle suspension d'hostilités a été accordée.

L'Ouest et le sud de l'Irlande paraissent être dans un état déplorable; plusieurs meurtres horribles ont eu lieu. Le choléra fait de grands ravages à Limerick.

La guerre de Hongrie se poursuit avec fureur. Les Magyars ont adopté la guerre de Guerrillas.

TABEAU

des RECETTES ET DEPENSES

de la Province du Canada en 1847.

RECETTES.

Table of revenues including Douanes, Acclie, Phares et droits de Tonnage, Impôts sur les Banques, Milice, commissions, amendes, etc., Amendes, confiscations, Revenu casuel, Intérêt sur dettes publiques, Travaux publics, Revenu territorial.

DEPENSES.

Table of expenditures including Intérêt sur la dette provinciale, Do Chemins de Barrières, Gouvernement Civil, Administration de la Justice, Pénitenciers de la Province, Éducation, Sociétés d'Agriculture, Hôpitaux et Institutions charitables, Travaux Publics, Milice, Laretien des Phares, Emigration et Quarantaine, Pensions, Divers.

N. B. certaines dépenses ne sont pas comprises dans ce montant telles que les suivantes: — dépenses d'emigration en 1847, 126,764 3 4

Montant des comptes publics No 28 à 37

non compris dans les dépenses ci-dessus—

Table listing public account items: No 28 Amélioration de la navigation du St. Laurent, No 29 à divers établissements d'Éducation, No 30 Hôpital de marine, No 31 Asile des aliénés de Québec, No 32 Ecoles de Grammaire, Haut-Canada, No 33 Emigration, No 34 Asile des aliénés de Toronto, No 35 Indemnité des pertes par la rébellion, Haut-Canada, No 36 Aux Trésoriers des districts municipaux, No 37 Institutions charitables, Haut-Canada, No 38 Indemnité des pertes par la rébellion, Canada-Est.

Grand Total des dépenses 2,639,075 8 6 Total des Recettes 506,926 14 8

Excédant des Dépenses 2,132,148 13 10

MONTANT requis pour compléter certains contrats fait avant le 11 mars 1848, pour la construction de travaux publics:

Table listing construction contracts: Canal Welland, Canaux du St. Laurent, Travaux sur l'Ottawa, Chemin du Nord de Toronto, Chemin de Athabaska, Ponts sur la rive Sud du St. Laurent, Coté Rouge et Pont, Quai de la Grasse Isle, Chemin de Grimsby, Do Randeau, Canal Chamblay, Pont Jacques Cartier, Do Humber, Chemin Témiscouata, Explorations, Archaïque.

Total £115,091 9 8

TABEAU de certaines charges contre le fonds consolidé de la Province, pour services des années antérieures et non comprises dans le tableau du 31 janvier 1849. Charges déjà pourvues par la loi.

Table listing charges: Du au Commissariat pour avance pour terres cédées par la Couronne aux Sauvages du Canada-Ouest, Droits sur les bestiaux etc., Arrérages des Ecoles Communales, Bas-Canada, Balance d'appropriations de 1845, 46, 47, non employées, Appropriations pour l'exercice de 1848 (Exc'usions des travaux publics).

Charges pour lesquelles une appropriation est demandée

Table listing charges requiring appropriation: Montant payé à compte des services de 1817, Balance du compte d'Emigration (1848), Dépenses de 1817, pour ouvrir des chemins.

Total £171,732 13 1

ESTIMÉ.

des dépenses à être encourues pour la perfection des travaux publics, et pour lesquels des subsides sont demandés.

Table listing estimated expenses: Canal de Chamblay, Travaux sur l'Ottawa, Booms (Gartineau), Chaussée St. Onis, Canal de la Baie de Burlington, Havre de Whity, Do de Dover et Phare, Pont Jacques Cartier, Exploration du Canal Champlain, Statistiques des chemins de fer, Machine à presser, Chaussée Ste. Anne, Exploration de la Rivière de l'Assomption, Ponts sur la rive Lac du St. Laurent, Pont de la Côte Rouge, Quai de la Grosse Isle, Chemin Témiscouata, Havre de pont Stanley, Havre de Onon's Sound, Chemin Markham, Exploration du Chemin de fer d'Halifax, Paiement de soutiens arbitraires, Pont Melbourne, Achat d'une glissoire sur l'Ottawa, do de propriétés voisines de l'Hotel du gouvernement à Montréal.

Total £52,191 6 4

Encore Mr. L. J. Papineau.

L'avenir du 4 contient un nouveau manifeste de Mr. L. J. Papineau, à l'adresse du Peuple Canadien. Cet écrit qui est un chef-d'œuvre, contient comme ses aînés, comme les discours parlementaires de M. Papineau, l'accompagnement obligé d'injures stéréotypées qui font le seul mérite de tout ce que dit ou écrit ce monsieur. M. Papineau, parle des agressions massives d'hommes soldés et vendus au plus offrant enchâssé, de la mauvaise foi d'une large partie du journalisme Canadien, de l'aveuglement des ministres, de ces hommes qui travaillent avec ardeur à détruire tout l'honneur passé de leur pays qu'ils ont à l'honneur et répudié, de corruption Canadienne etc.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer le passage suivant de cet écrit: —

"Quant à moi, témoin des efforts héroïques de nos dévoués que j'ai vu s'écarter dans le parlement dès 1798; acteur à mon tour dans cette lutte glorieuse depuis 1809; fidèle à tout mon passé, fidèle à la mission délicate, responsable et difficile que le peuple m'a imposée contre mon gré j'étudie et veux, je l'espère, au sang-froid la marche étrange et inattendue du gouvernement, sans me laisser surprendre par des protestations de dévouement à la cause populaire, protestations sans cesse démenties par les actes journaliers..."

Comme on le voit, l'égoïsme, l'orgueil ne sont pas étrangers à cette dernière production de M. Papineau. Il faut qu'il blâme, qu'il dénigre, qu'il calomnie l'administration qu'il a lui-même cultivée; il faut qu'il pense le délire jusqu'à accuser les ministres de vouloir renverser M. Papineau et son incommode opposition.

Comme l'amour-propre aveugle! Les ministres, chercher à renverser M. Papineau et son opposition? Qu'a-t-elle donc de si formidable cette opposition incertaine, composée d'un seul homme? Les ministres veulent se débarrasser de l'opposition de M. Papineau? mais, ils seraient les plus maladroites gens du monde; car, les écrits, les discours de M. Papineau ont eu l'effet d'augmenter la phalange immense de leurs partisans, de les réunir plus que jamais. M. Papineau rappelle son passé, il dit aux ministres: "j'aurais je ne consentirai à vous donner la main pour vous aider à effacer toutes les empreintes que nous avons laissées dans la carrière parlementaire que les mandataires du peuple canadien ont parcourue jusqu'à l'acte d'Union. Nous demandons à M. Papineau, de vouloir dire au pays, ce qu'il a fait de si glorieux de si utile, de si salutaire pour sa patrie, dans ce passé qu'il invoque avec une aussi modeste complaisance? Quelle mesure a-t-elle jamais proposée dans l'intérêt de ses compatriotes? Que faisait-il dans le parlement du Bas-Canada? Il recevait ses £1000 par année faisait de temps à autre former la chambre en comité général pour avoir l'occasion de débâter contre la corruption des gouvernants, la domination Bretonne etc; il faisait chasser de la représentation, tout en proclamant la liberté politique, ceux qui se permettaient de ne pas penser comme lui sur les affaires du pays.

Mais ces empreintes que vous avez laissées, qui les a détruites, M. Papineau? Qui dans le Parlement du Bas-Canada, a déclaré que la constitution de 1791 était mauvaise, et ne pouvait pas satisfaire aux besoins du peuple du pays? Qui a conseillé de faire de l'agitation, qui a parcouru tout le Bas-Canada pour y faire prendre une attitude hostile à l'Étât de choses établi? Qui enfin, a causé les malheureux troubles qui ont servi de prétexte pour enlever au Bas-Canada une Constitution qu'on regrette peut-être de lui avoir donné. Qui a dit que la Constitution de 1791 était mauvaise, insuffisante, et qui vient encore de déclarer que l'acte constitutionnel actuel est l'œuvre du machiavélisme?

Certes, ce n'est pas nous, qui défendrons l'acte d'union, tant s'en fait; mais à qui la faute si cet acte inique nous a été imposé? A qui la faute, si l'ancienne constitution du pays n'a été virtuellement repudiée par les mandataires du peuple qui n'ont jamais autorisés leurs représentants à faire cette république? A qui la faute, si cette constitution sous l'empire de laquelle les Bas-Canadiens étaient maîtres chez eux, a été remplacée par une autre qui nous rend les esclaves du bon vouloir des Haut-Canadiens?

Nous savons bien et tout le monde l'admet, que cet ordre de choses est bien loin d'être bon, et qu'il serait à souhaiter que l'on pût s'en défaire. Vous, M. Papineau, qui prouvez l'acte d'Union pour point de départ, sans cesse vous écriez qu'il faut que cet acte soit rappelé. Tout canadien français répond à ce cri; mais ce que vous ne dites pas, c'est la marche qu'il faut suivre, c'est enfin comment il faut s'y prendre pour obtenir ce rappel. Vos déclarations à cet égard, nous rappellent celles de ce vieux roi qui avait dit de mettre un grelot au cou du chat.

M. Papineau termine par une tirade en faveur d'une éte de liberté, d'égalité, de fraternité qui ne nous la sera rien d'envoyer à nos voisins. M. Papineau a bien mauvais grâce à se plaindre du degré de liberté dont on jouit en Canada. Que M. Papineau jette un regard sur son passé et son présent, et qu'il dise si dans aucun pays, même dans les États-Unis, il aurait dit et fait impunément tout ce qu'il a dit et fait en Canada?

Nous avons reçu copie d'un bill introduit par M. Laurin pour amender l'ordonnance d'enregistrement des hypothèques. Le bill de M. Laurin ne s'occupe que de deux sections de cette ordonnance; l'une est la 22e qui rend responsables de l'enregistrement de l'acte de tutelle et de curatelle toutes les personnes qui ont fait partie de l'assemblée de parents et amis requise par la loi. M. Laurin veut honorer cette responsabilité au subrogé-tuteur seulement. M. Laurin aurait dû aller un pas plus loin et dire que les droits des créanciers et interdits ne seront pas perdus, comme c'est le cas aujourd'hui, parce que ces droits n'auront pas été enregistrés par suite de la négligence ou de la mauvaise foi de ceux que la loi charge de ce soin.

L'autre disposition que M. Laurin veut faire disparaître, est la 36e de l'ordonnance qui ne permet qu'aux femmes communes en biens. Pour notre part, nous croyons cette disposition fort judicieuse et très équitable, puisqu'elle a l'effet d'empêcher les femmes de se ruiner par satisfaction à des dettes créées par l'inhabilité ou les folles dépenses de leurs maris. Il nous semble que l'on devrait maintenir cette sage disposition qui est un frein puissant à l'abus de pouvoir dont se rendent fréquemment coupables des maris envers leurs épouses qu'ils

dépouillent de leurs biens sans qu'elles s'en doutent.

Une troisième section que M. Laurin veut rappeler, est la 34e qui exige l'examen de la femme devant un juge dans le cas de l'aliénation de ses propres. Personne ne blâmera le rapport de cette disposition aussi injurieuse qu'elle est ridicule et absurde.

Cette ordonnance qui n'est autre chose qu'une exception au droit commun du pays, devrait être rapportée en entier pour y substituer une loi sur l'inscription des hypothèques plus conforme avec ce droit. Comme il y a tout lieu de croire que l'administration présentera à la prochaine session de la législature un projet de loi sur le sujet, il vaudrait mieux, suivant nous, attendre jusqu'à cette époque, plutôt que de jeter par de nouveaux amendements, de l'obscurité dans une loi déjà très peu claire par elle-même.

Nos représentants se sont votés la jolie somme de 20s. par jour sur la proposition de M. Christie. Nous ne savons ce que dira de ce vote, le célèbre économiste Citizen qui, chaque année, déclare si hautement en faveur de l'économie et des retranchements dans les dépenses publiques.

M. Lafontaine a introduit un bill pour régler l'indemnité des membres, basé sur la résolution adoptée par la chambre. Néanmoins, la 2de lecture de ce bill a été remise à trois mois, ou en d'autres termes, la chambre a rejeté ce bill. Il faut conclure de ce dernier vote que nos représentants sont en faveur de toutes les libertés, et entre autres, de la liberté du pillage des deniers publics dont ils ont été constitués les gardiens. Ces messieurs ne veulent pas d'une loi pour régler cette question qui, si elle les intéresse fortement, n'a pas moins d'intérêt pour le peuple dont on prodigue ainsi l'argent; ils aiment mieux la régler par des résolutions qui leur permettent plus facilement d'augmenter à volonté, la modique somme qu'ils viennent de se donner.

À propos, on dit qu'un certain représentant a déjà disposé de sa part de l'indemnité en faveur d'un journal qui doit prochainement être publié en cette ville.

On nous informe que M. Burroughs, un des prothonotaires de la cour du Banc de la Reine de ce district, demande une pension en conséquence des changements que la nouvelle loi de judicature devra apporter dans les recettes de son bureau. Certes, il est étrange que M. Burroughs qui a fait sa fortune dans l'emploi qu'il occupe aujourd'hui, qui mène un train quasi-princier, ait l'assurance de demander à être pensionné par le pays, et cela par ce qu'il a eu le grand malheur d'avoir une place dans laquelle bon an, mal an, il a mis dans sa poche une quinzaine de cent louis, au moins.

Cette demande de M. Burroughs devrait engager l'Exécutif à se faire donner un compte fidèle et intelligible des revenus et dépenses du greffe du Banc de la Reine; ou si les greffiers se refusent à donner un état clair et intelligible de leurs affaires, qu'on fasse une enquête et que l'on examine les aveux pratiqués qui sauront bien démentir l'embroglio prémédité qui règne dit-on, dans l'état transmis dernièrement par ces officiers à l'Exécutif. Pour en finir une bonne loi avec ces serviteurs publics et avec la demande de pension de M. Burroughs, on devrait leur accorder un salaire fixe de £500 par an; le surplus de revenu de leur office serait versé dans la caisse publique. Si ces messieurs trouvent cette somme trop minime, qu'ils résignent et il s'en trouvera d'autres qui les remplaceront et vivront honnêtement de ce salaire.

Grand incendie à Toronto.

Le télégraphe nous apprend que vendredi, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré en arrière du quarré formé par les rues du Roi, de George et de Nelson. L'incendie poussé par le vent s'est étendu rapidement. Un nombre considérable de bâtisses sont devenues la proie des flammes, et entre autres, l'Hotel de ville, la cathédrale de St. James, et les établissements des journaux, le Patriot et le Mirror. La perte est estimée de £100,000 à £150,000; une grande partie des pertes est supportée par les assurances.

Un bill pour amender l'acte des cours sommaires de la campagne a été introduit par M. Laurin. Ces cours sont dans le plus grand nombre des cas, un vrai fléau pour les campagnes, une école de démoralisation pour leurs habitants, dont on devrait délivrer le pays.

TEMPÉRATURE.—Nous sommes enfin pour tout de bon dans le printemps.

Le temps a baissé son manteau. De vent, de froidure et de pluie. et le dégel a commencé depuis plusieurs jours; les rues de la ville ne sont que boue. À la campagne, on voit la terre en plusieurs endroits, et si le temps continue, la neige aura disparu entièrement d'ici à 15 jours.

La glace devant la ville devient de jour en jour plus mauvaise. Samedi et hier plusieurs voitures ont passé au travers. Heureusement qu'il n'y a eu ni chevaux en ont été quittes pour prendre un bain d'eau froide ce qui n'est pas toujours fort agréable. Le passage est tout-à-fait dangereux et on fera bien de prendre des précautions. Le pont est dommagé comme il est, ne peut manquer de partir bien vite et le plus tôt cela arrivera, le mieux ce sera.

Il paraît qu'on ne passe plus sur la glace du Lac St. Pierre.

J. B. Pouliot, écr. N. P. de la Rivière du Loup (en Bas) a bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

M. B. Marquette, Instituteur de Ste. Foy, s'est aussi chargé de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Jeudi 5 avril.

Huit pétitions sont présentées. M. Laurin fait motion d'introduire un bill pour permettre le procès dans les actions pour honoraires d'office. Cette motion est rejetée.

Le Bill pour remédier à certains vices de la loi criminelle est lu. 2d. lecture samedi.

La chambre se forme en comité sur les résolutions au sujet des taux de péage sur les travaux publics. Ces résolutions sont adoptées et un bill est introduit en conséquence. 2d lecture le 10.

L'Ecole Nouvelle.

Peut à petit l'oiseau son nid, et d'autres font d'autres choses... vous mènerez la république.

Un Républicain de Québec, non de Montréal, cette fois, publié dans le Canadien du 30 mars, son protêt contre diverses choses et divers hommes qui ne lui reviennent pas.

Il en veut d'abord à toute la gente ministérielle qui a osé dire avec une ignorance cruelle ou une déplorable servilité que la constitution de l'Angleterre est demeurée ferme comme un rocher au milieu de la tourmente qui a ébranlé tous les trônes de l'Europe. Eh! bien, citoyen, quel mal a ce à d'abord, la chose est-elle fautive? L'Angleterre n'est-elle pas encore assise sur son trépidé constitutionnel? L'ignorance n'est donc pas si cruelle. Quant à la déplorable servilité, pensez-vous que John Bull, ce peuple n'est pas aussi fier de sa matricule nationale et séculaire que nous le serions, nous citoyens républicains, une fois englobés dans la démocratie aventureuse de votre école? Vous mesurez tout le monde à votre aune et vous donnez votre goût particulier de tous. Patience! Paris ne s'est pas fait en un jour, bien que le démagogue y culbute en trois. Il s'agit d'édifier, voyez vous, et non de détruire. Si le peuple canadien, par une folie qui peut prendre aux peuples comme elle prend si souvent aux individus, voulait un jour unanimement se suicider, et qu'il désirât expédier ses choses aussi promptement qu'efficacement, vous auriez chance, Messieurs les républicains, d'être appelés à ses conseils. Nuls autres que vous n'affilient mieux les gouttes et n'étoient mieux aux humeurs l'attachement à la vie, à la propriété, à la famille, à l'ordre, à la paix, enfin et d'abord, à la religion, mère et régulatrice de tous ces bienfaits.

D'un autre côté, vous ne voulez pas qu'on vous parle de cette constitution anglaise comme ce qu'il y a de plus favorable à la liberté et au droit public. Vous vous, habile et poli républicain pour entretenir une pareille opinion, il faut être rétrograde, ignorant ou servile; vous n'avez rien à ajouter, et outre l'insolence, présomption et de fatuité, car, après avoir peint si magnifiquement votre prochain, le modeste ne devait pas vous empêcher de vous peindre vous-même. Alors la question historique et pratique de la valeur sociale de la constitution anglaise fit retour à d'autres juges qu'à vous. Sans doute, si la république du bienin Cromwell eût vaincu la constitution tripartite qui régit et balance encore aujourd'hui si heureusement les intérêts sociaux d'une des premières nations de l'univers, vous seriez aujourd'hui dans les dents; car, dans le chaos de la démocratie où nous sommes aux yeux de certains hommes et de certains enfants, il n'y a qu'une condition pour qu'un gouvernement soit possible, et honnête, par elle-même, glorieux, c'est d'être républicain. Mais la maladie a bien des teintes, bien des symptômes; votre républicaine républicaine, trétra-t-elle au rouge ou au bleu sera-t-elle sociale ou raisonnable? cela quera-t-elle? pillera-t-elle? tuera-t-elle? car enfin, sur cette châtouilleuse affaire, ne saurait être défendu de voir clair, d'être tendre et de savoir lire. Or le virus républicain, dont vous êtes atteint, citoyen, a été pris, sinon dans l'atmosphère où la maladie est en pleine domination, du moins il n'a pu être inoculé par le ministre de quelqu'un ou de quelques-uns qui y ont reçu et qui ont appris, cet important secret. Il reste un troisième moyen d'expliquer la chose, c'est que la lecture seulement des ravages de cette charmante épidémie a fait sur votre esprit seul tout l'effet désirable en sorte que vous êtes devenu républicain.

